

LA PREMIÈRE PRIÈRE LITURGIQUE DANS LE LIVRE DES ACTES

Actes, 4, 23-31
(Ps. 2 et 145)

I. — LA PRIÈRE DANS LES TROIS PREMIERS CHAPITRES DES ACTES

Les premiers chapitres des Actes baignent dans une atmosphère de prière soutenue : au Cénacle, les premiers chrétiens « d'un même cœur *persévéraient dans la prière* avec quelques femmes, dont Marie Mère de Jésus, et avec ses frères » (Act., 1, 14). Pour caractériser cette époque de prière persévérante, les Actes ne nous donnent aucun détail, mais il est permis de penser que les apôtres devaient avoir recours aux formes traditionnelles de la prière juive. C'était, quand ils ne répétaient pas la prière enseignée par Jésus, des passages de l'Ancien Testament, psaumes, prophéties, bénédictions, supplications, qui devaient jaillir du cœur de cette communauté groupée autour de Marie; et la prière ressemblait peut-être aux cantiques du Nouveau Testament : *Magnificat*, *Benedictus*, *Nunc Dimittis*. Sans nul doute, par la méditation de la Loi, des Prophètes et des Psaumes, ils suivaient l'enseignement du Seigneur qui venait de leur apprendre à y retrouver son visage (Luc, 24, 44-46). Toutefois, nous ne pouvons ici qu'imaginer et supposer, saint Luc ne nous ayant rien dit de la forme qu'avait cette prière au Cénacle.

A propos de l'élection du remplaçant de Judas, nous est rapportée une prière commune plus précise (Act., 1, 24-25), faite non plus dans le secret des cœurs, mais, semble-t-il, à haute voix. Même si elle ne fut pas, en fait, prononcée exactement dans les termes rapportés par saint Luc qui la met sur les lèvres de tous (« *ils firent* cette prière »), telle qu'elle est transcrite, cette prière est bien l'expression d'une demande faite ensemble pour une intention commune très précise. Simple « oraison », elle n'a

pourtant pas encore la structure ni l'ampleur d'une cérémonie liturgique¹.

Plus tard, l'événement de la Pentecôte qui comble l'attente des disciples, bien loin de mettre un terme à la prière de l'Église primitive, ne fait que la stimuler : les trois mille baptisés de la Pentecôte « se montraient assidus aux instructions des apôtres, fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et *aux prières* » (Act., 2, 42). « Tous les jours, d'un même cœur, ils fréquentaient assidûment le Temple et rompaient le pain dans leurs maisons; ils prenaient leur nourriture avec allégresse et simplicité de cœur. *Ils louaient Dieu* » (Act., 2, 46-47). Les chrétiens suivaient ainsi l'exemple des apôtres : « Pierre et Jean montaient au Temple pour la *prière* de la neuvième heure » (Act., 3, 1). Qu'elles aient lieu au Temple ou dans les maisons particulières, ces prières de louange, quand elles n'étaient pas directement la célébration eucharistique, devaient consister en chants de psaumes, hymnes et cantiques spirituels, aliments de la prière chrétienne que Paul encouragera plus tard dans l'église de Colosses : « Chantez à Dieu dans vos cœurs votre reconnaissance par des psaumes, des hymnes, des cantiques inspirés par l'Esprit » (Col., 3, 16).

Nous ne sommes pas autrement renseignés, par les trois premiers chapitres des Actes, sur la façon dont les premiers chrétiens priaient, sur la façon dont ils utilisaient en chrétiens, « adorateurs en esprit et en vérité », les formes de la prière juive². Mais, avec la guérison du boiteux de la Belle-Porte et le conflit judéo-chrétien qui s'y manifeste, apparaît le premier exemple d'une prière liturgique expressément formulée : prière inspirée des psaumes lus non plus en Juifs de l'Ancienne Alliance, mais en disciples du Christ et en fidèles du Dieu de Jésus-Christ. A ce titre, cette prière présente un intérêt tout par-

1. Cette première oraison où le collège apostolique demande au « Seigneur qui connaît tous les cœurs » (Act., 1, 24), de désigner de Barsabbas ou de Matthias, quel est celui qui a été choisi par Dieu, évoque déjà les « collectes » de nos Missels en « *Deus qui...* ». La communauté primitive, comme aujourd'hui l'Assemblée liturgique, rappelle à Dieu qui il est et lui dit que, parce qu'il est tel, la communauté est sûre de voir sa demande exaucée : Dieu ne peut pas être infidèle à ce qu'il est ni à ce qu'il a dit. Pour ne citer que deux exemples pris dans la liturgie actuelle, les oraisons du vendredi saint, pendant les grandes prières catholiques, comme aussi les prières à Jésus-Christ qui précèdent immédiatement la communion du célébrant pendant la messe romaine, sont bâties sur ce même schéma : on demande à Dieu de réaliser pour nous ce qui est déjà.

2. Cf. MENOUD, *La vie de l'Église naissante*, ch. iv : La persévérance dans les prières, pp. 44-51.

ticulier : elle est comme le premier geste liturgique d'une assemblée chrétienne, de l'Église primitive priant en dehors de la célébration eucharistique.

II. — LA PREMIÈRE PRIÈRE LITURGIQUE DE L'ÉGLISE PRIMITIVE

Le texte que nous voulons expliquer commence au verset 24 du chapitre 4, mais pour comprendre, autant que faire se peut, la richesse de cette prière, il importe de se souvenir que les premiers mots de ce verset (« A ce récit... ») évoquent pratiquement tout le chapitre quatrième. Il faut donc le relire, non pas en voyant saint Luc rédiger le compte rendu de l'arrestation de Pierre et de Jean, mais en écoutant les deux apôtres qui sortent de prison raconter aux « leurs » « tout ce que les grands-prêtres et les anciens leur avaient dit ». Les « leurs » ne devaient pas écouter d'une oreille distraite ce récit de la première persécution qu'affrontait l'Église³. Déjà se réalisait pour eux la promesse que Jésus leur avait faite de la persécution. Déjà ils faisaient l'expérience de ce que Paul devait écrire à Timothée : « Aussi bien, tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus connaîtront la persécution » (2 Tim., 3, 12).

A. Le récit :

Donnons simplement le plan de ce récit en signalant briève-

3. DUPONT (*Revue biblique*, 1955, pp. 45-47) démontre que « les leurs » désigne ici le collège apostolique. Il argumente du fait que, plus que l'ensemble des fidèles, les Douze ont besoin de demander la « hardiesse » pour annoncer la Parole de Dieu (29 et 31) ce qui est le propre de leur ministère et ne caractérise pas proprement le témoignage qu'ont à rendre les autres fidèles. De fait, c'est bien aux apôtres, et non à l'ensemble des fidèles qu'il convient de prier pour obtenir ces miracles qui assureront « leur liberté de langage dans la prédication de la Parole de Dieu. C'est en vertu de la tâche apostolique qui leur a été confiée que les apôtres se sentent les serviteurs de Dieu à un titre tout particulier ». Ce mot de *serviteurs* — nous préférons dire *servants* — désigne bien les apôtres, mais nous ferons simplement remarquer, ce que Dupont ne signale pas, que ce mot vient sans doute du psaume 2 lui-même. Ceci nous paraît d'autant moins douteux que c'est là un mot rarement utilisé dans les Actes pour désigner les fidèles. On ne le rencontre que deux fois en dehors de ce passage : en 2, 18, dans une citation de Joël, 3, et en 16, 17, sur les lèvres d'« une esclave possédée d'un esprit python ». Le fait que soit cité en Actes, 4, le début du psaume 2 dont le verset 11 dira : « Servez le Seigneur », nous permet donc de croire que, dans la prière des apôtres, l'emploi du terme de « servants », peu fréquent par ailleurs est dû à l'influence du psaume.

ment le sujet du conflit qui oppose les Juifs et le « peuple des fidèles » (4, 4; 4, 17; 4, 21).

1. L'ARRESTATION (1-4) : Pierre et Jean sont arrêtés parce que le nombre des fidèles augmente.

2. LE JUGEMENT (5-20) :

a) Interrogatoire (5-7) : « Au *nom* de qui avez-vous agi ? »

b) Réponse de Pierre « rempli de l'Esprit » (8-12) : « Au *nom* de Jésus-Christ. »

c) Délibération (13-17) : « Défendons-leur avec *menaces* de parler en ce *nom-là*. »

d) Verdict (18) : « Ils interdirent d'enseigner au *nom* de Jésus. »

e) Réponse de Pierre et Jean (19-20) : « Nous ne pouvons pas taire ce que nous avons vu et entendu. »

3. LA DÉLIVRANCE « après de nouvelles *menaces* » (21-23).

B. La prière :

Nous distinguons trois temps dans cette prière : une introduction, une récitation du psaume 2 et une lecture chrétienne du psaume.

1. UNE INTRODUCTION. — Elle est elle-même composée d'une invocation, d'un verset de psaume et d'une formule cultuelle.

a) *L'invocation*. La prière est adressée à Dieu à qui la communauté donne le nom de « Maître » (Δέσποτα). Maître ne semble pas désigner ici un personnage qui enseignerait des disciples, mais plutôt le propriétaire, celui qui commande à des serviteurs considérés comme ses sujets. Le Dieu ici invoqué, Maître du « *Serviteur David* » (v. 25 b : παῖς) et du « *Saint Serviteur Jésus* » vv. 27 et 30 : παῖς) sera ensuite confessé « *Seigneur* » (v. 29 : κυρίε) par des fidèles qui reconnaissent être ses « *servants* » (v. 29 : δούλοι). *Serviteur* et *servants* évoquent bien des sujets, et en face d'eux le visage d'un Maître qui dirige, d'un propriétaire aux ordres duquel on se plie.

En aucun autre endroit des Actes il n'est fait mention de ce titre de *Maître*. Par contre, deux textes, et deux seulement dans le Nouveau Testament, nous permettent de préciser un peu le sens de cette invocation. Dans l'Évangile selon saint Luc, au début du *Nunc dimittis*, Siméon, juif juste et pieux qui attend la consolation d'Israël, s'appelle lui-même le « *servant* » de Dieu (Luc, 2, 29 : δούλος). Il est resté, tout au long de son attente, à la disposition de son « *Maître* ». « *Maintenant* », il lui

demande la liberté de se reposer, comme celui qui a fini son temps de service : « Tu peux *laisser aller*... » Dans l'Apocalypse (6, 10), quand Jean voit l'Agneau ouvrir le cinquième Sceau, il entend « les âmes de ceux qui avaient été égorgés à cause de la Parole de Dieu » réclamer justice à leur « Maître Saint et Véritable » (Δέσποτα). Ici, nulle mention de servants du Maître, mais, comme dans les Actes, quand l'Église persécutée à cause de la Parole se tourne vers son Dieu, elle invoque en lui son Maître, celui à qui elle appartient et qui par conséquent exerce sur elle sa puissance; celui qui peut lui valoir la liberté. L'invocation de l'Église, au moment où le Sanhédrin vient de « *laisser aller* » (Act., 4, 21, 23) ceux qu'il avait arrêtés, rappelle l'invocation de Siméon que le Maître va « *laisser aller* », et évoque déjà la prière des martyrs justifiés au jour du jugement. Le Dieu auquel s'adresse la communauté des servants persécutés pour leur fidélité est celui à qui tout appartient, celui qui peut « *laisser aller* » pour le repos ou le travail : il est le Maître de l'histoire, le Maître d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

b) *Un verset de psaume* : « C'est toi qui as fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. » Dans le Psautier, Dieu est fréquemment reconnu comme le Créateur de l'univers et de tout son contenu (cf. par exemple Ps. 88, 12). Mais il n'est pas indifférent de noter que, pour composer une introduction à sa prière liturgique, la communauté, dans la situation très précise où elle se trouve, a choisi un verset du psaume 145 : « Loue, ô mon âme, le Seigneur! », psaume hymnique qui célèbre le règne de Dieu, seul secourable, parce que seul Créateur. Le psaume met en opposition les deux expressions « mettre sa foi dans les princes » et « avoir espoir dans le Seigneur »; le néant des « fils de la glaise » incapables de sauver s'oppose à la grandeur du Dieu-Roi qui, parce qu'il est créateur de tout, « rend justice aux opprimés » et « *laisse aller* les enchaînés » (Ps. 145, v. 7 : λύει; Act., 4, 21 : ἀπέλυσαν). Extraire du psaume le verset 6, charnière du poème, pour en faire un début de prière signifie que l'on a présent à l'esprit le sens de tout le psaume. Quand l'assemblée commence sa prière par cette acclamation : « C'est toi qui as fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent! », elle reconnaît déjà que ce Dieu, Créateur de tout et à qui tout appartient, est aussi celui qui a guéri le boiteux de la Belle-Porte, celui qui a donné à Pierre et à Jean de répondre à leurs juges avec assurance et celui qui les a délivrés. Elle affirme aussi qu'il vaut mieux mettre sa foi dans le Seigneur plutôt que de se confier aux princes, c'est-à-dire qu'il vaut mieux faire le contraire de ce qui a été ordonné par les sanhédrites. Plus tard, quand Barnabé et Paul soulèveront l'enthousiasme des habitants de Lystres,

après la guérison de « l'homme paralysé des jambes, boiteux de naissance et qui n'avait jamais marché » (Act., 14, 15), c'est avec ce même verset de psaume qu'ils feront remonter au Dieu-Créateur par qui tout se fait, la gloire qui leur est faussement attribuée.

c) *Une formule cultuelle* : « C'est toi qui as dit par l'Esprit-Saint et par la bouche de notre père David, ton serviteur... » Par deux fois, nous retrouvons dans les Actes une formule analogue pour introduire une référence à un texte prophétique emprunté soit à David (Act., 1, 16, citant les psaumes 69 et 109), soit à Isaïe (Act., 28, 25, citant Isaïe, 6, 9-10). En reconnaissant l'Esprit comme auteur de l'Écriture, l'assemblée se situe immédiatement sur le plan religieux : elle se rapporte elle-même à la parole de Dieu pour comprendre, à la lumière de la foi, la signification de son histoire; elle en réfère à la volonté de Dieu qui s'est manifestée par la voix de l'Esprit-Saint. Elle n'invente pas tout d'abord sa prière; elle sait que seul l'Esprit, en elle, peut prier; elle a conscience de redire ce que Dieu lui a dit par l'Esprit et les prophètes⁴.

L'invocation, le verset du psaume 145 et la formule cultuelle composent ainsi une sorte d'ouverture (on pourrait presque parler d'une antienne), non point banale, mais comme informée par l'attitude religieuse du groupe en prière. Un certain parallélisme littéraire (c'est toi qui as fait... c'est toi qui as dit...) (σὺ ὁ ποιήσας ... ὁ ... εἰπών) n'est pas la conséquence d'une recherche d'équilibre. Il souligne la relation essentielle qu'il y a entre l'agir et le parler de Dieu. Le Maître à qui tout appartient, le Dieu Créateur, est aussi le Dieu qui parle. Son agir et son parler sont inséparables. La communauté des servants invoque le Maître qui œuvre par sa parole, le Maître dont la parole est toujours efficace, le Maître qui se révèle par sa parole et par son œuvre et ainsi manifeste sa Seigneurie.

2. LA RÉCITATION DU PSAUME 2. — La récitation du psaume constitue le centre de la prière. Nous savions déjà que les premiers chrétiens priaient avec les psaumes, mais nous ne savions pas comment ils les lisaient pour y découvrir le visage de Jésus-Christ. Il nous semble intéressant de nous attarder quelque peu, non pas à commenter ici le psaume pour en expliquer l'emploi liturgique fait par les apôtres, mais à lire attentivement le com-

4. Dans la liturgie eucharistique, au moment de réciter, comme prière authentique de l'Église, la prière apprise par Jésus lui-même, le prêtre emploie une formule d'introduction analogue quand il dit : « Praeceptis salutaribus moniti et divina institutione formati, audeamus dicere : Pater Noster... »

mentaire constitué par les versets 27 à 31 qui suivent la citation du psaume.

Avant d'en venir à ces versets, on peut cependant se demander si les apôtres réunis autour de Pierre et de Jean ont chanté (ou récité) tout le psaume, ou seulement les deux premiers versets selon ce que rapporte saint Luc. Quand, examinant le texte du psaume dans les LXX et le comparant aux versets 27 à 31 du texte des Actes, on trouve dans l'un et l'autre texte le thème des « servants », on a tendance à penser que tout le poème, dont l'ensemble s'applique parfaitement à la situation actuelle, aura été utilisé pour la prière des apôtres. Saint Luc n'aurait alors rapporté que le début du poème⁵. Quoi qu'il en soit, il est certain que toute la coloration du psaume 2 est présente par ces deux versets à l'esprit du groupe en prière, comme toute la coloration du cantique de la Vierge Marie ou du psaume de pénitence est présente aujourd'hui à l'esprit du chrétien qui dit simplement *Magnificat* ou *Miserere*.

Le psaume 2 est un psaume prophétique et messianique; il dépeint le drame messianique, le combat et la victoire du Roi contre les rois, du Christ contre les princes, du Fils contre les nations. Il se termine par un appel à la conversion (vv. 10-11), des menaces (v. 12 *ab*) et, encore que ceci puisse être une addition qui fasse inclusion avec le début du psaume 1, une exclamation de bonheur à l'adresse de celui qui se confie en Dieu (v. 12 *c*). Il n'est pas besoin d'autres précisions pour comprendre et justifier, au moment du conflit où elle se trouve engagée, le choix de ce psaume pour la prière de la communauté liturgique.

3. LA LECTURE CHRÉTIENNE DU PSAUME : PRIÈRE DANS LA VÉRITÉ ET DANS L'ACTUALITÉ (vv. 27-31).

Le passage qui suit immédiatement les deux versets du psaume se présente encore comme une prière; il est écrit dans le style de la prière; l'assemblée s'adresse à Dieu, et non au Christ : « Ton Saint Serviteur », « ta main », « ton conseil », « considère », « donne », « étends la main ». Le texte lui-même nous invite à considérer deux moments dans cette prière chrétienne faite à partir du psaume : d'abord une *méditation sur la vérité* (« en vérité », ἐπ' ἀληθείας) du psaume, c'est-à-dire sur le

5. On aurait alors ici une notation qui se rapprocherait de la façon dont sont notés actuellement dans les missels de la messe romaine les psaumes d'introït : seuls les premiers versets du psaume suivent ceux qui ont été choisis pour composer l'antienne; et ceci ne veut pas dire que tout le psaume, ou du moins une aussi grande partie qu'il était nécessaire, n'ait pas été utilisée initialement pendant le processionnal d'entrée.

Christ reconnu dans le psaume (vv. 27-28); ensuite une *supplication* à propos de l'actualité (« et maintenant », καὶ τὰ νῦν) du psaume, c'est-à-dire pour l'Église (vv. 29-30).

a) *La méditation sur la vérité du psaume : le Christ.*

Il s'agit en quelque sorte d'un commentaire prié du psaume qui vient d'être récité. L'assemblée reconnaît dans le Christ l'accomplissement en vérité de la prophétie du psaume. Elle improvise sa méditation en reprenant des mots importants employés par le psalmiste; elle les applique à l'événement historique de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. Elle confesse que le Dieu créateur et secourable, glorifié dans le chant d'antienne, est, dans le conflit qui oppose Jésus et les Juifs, le seul Maître de l'histoire, celui qui avait parlé par l'Esprit et par la bouche de David.

Le psaume disait : « Les princes se sont *ligués* » (v. 2 : συνήχθησαν); la prière reprend le même mot de *ligue* (v. 27 a : συνήχθησαν). « Contre son *Oint* » (κατὰ τοῦ χριστοῦ αὐτοῦ), disait le psaume au verset 2; la prière transpose : « *ton Oint* » (v. 27 : ὃν ἔχρισας). Les *nations* (ἔθνη) et les *peuples* (λαοί) dont il était question dans le psaume se retrouvent dans la méditation, mais alors que dans le psaume messianique les personnages étaient indéterminés, ils ont maintenant, dans la lecture chrétienne faite en vérité, une détermination et un visage : les peuples et les nations deviennent « les *nations* et les *peuples d'Israël* »; les rois et les princes s'appellent « *Hérode* et *Ponce Pilate* »; la terre où les rois se sont levés contre Dieu s'appelle « *cette ville* », Jérusalem; l'Oint du Seigneur a désormais les traits définitifs du « *Saint Serviteur Jésus* ».

b) *La supplication à propos de l'actualité du psaume : l'Église.*

Après la méditation du mystère du Christ dont elle a été le témoin, l'assemblée liturgique, s'adressant encore au Père, non plus appelé « *Maître* », mais « *Seigneur* », supplie pour le présent : « Et maintenant⁶... » Pour demander la force de faire ce

6. On lit au verset 10 du psaume 2 une expression analogue à ce début d'oraison : « *Maintenant, rois, comprenez...* » Mais il ne semble pas qu'il y ait eu, en ce point, influence de la lecture du psaume sur la composition de la prière dans les Actes. Il est plus normal d'envisager une influence des formes traditionnelles de la prière juive. En effet, le « *Et maintenant* » des Actes est une formule assez fréquente dans les prières de l'Ancien Testament, au moment où l'on passe de l'exposé des grandeurs et des titres de Dieu à la démarche précise

qui a été interdit par les autorités, la communauté retrouve spontanément les mots du récit de Pierre et de Jean :

— « Considère leurs *menaces* » (τὰς ἀπειλάς αὐτῶν) rappelle les mots rapportés par les deux apôtres : « Défendons-leur avec *menaces* » (ἀπειλησώμεθα) et « après de nouvelles *menaces* » (προσαπειλησάμενοι), en même temps que sont évoqués les complots des rois de la terre dont il est question dans le psaume 2.

— « Donne à tes servants d'annoncer la parole » (δουλοῖς... λαλεῖν τὸν λόγον σου) rappelle la décision des juges : « Défendons-leur de parler » (λαλεῖν) et les protestations des deux apôtres après le verdict : « Nous ne pouvons pas ne pas parler » (λαλεῖν).

— « Avec une parfaite assurance » (μετὰ παρρησίας πάσης) rappelle leur « assurance » signalée au verset 13 (παρρησίαν).

— « Guérisons, signes et prodiges » (ἴασιν, σημεῖα, τέρατα) rappelle le « signe » (σημεῖον) qui, au verset 16, était à la fois évidence pour les habitants de Jérusalem et embarras pour les sanhédrites.

— « Par le nom de ton Saint Serviteur Jésus » (διὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ ἁγίου παιδός σου Ἰησοῦ), rappelle la délibération des juges : « Ne plus parler à qui que ce soit en ce nom-là » (ἐπὶ τῷ ὀνόματι) et leur verdict : « Ils interdirent d'enseigner au nom de Jésus » (ἐπὶ τῷ ὀνόματι τ. Ἰησοῦ); est évoquée aussi l'explication du psaume donnée au verset 27 : « Contre ton Saint Serviteur Jésus » (ἐπὶ τ. ἁγιον παῖδα σου Ἰησοῦν).

Ainsi, le groupe des apôtres supplie Dieu en prenant à son compte les versets 7 à 9 du psaume 2; il se voit, de par l'identité de situation, le bénéficiaire de l'oracle : « Tu es mon Fils, moi aujourd'hui je t'ai engendré. » La petite communauté des Douze, engendrée à l'aujourd'hui de la Pentecôte, s'appuie sur la promesse faite au serviteur David, image du Christ Jésus dont elle est le corps :

qu'on vient faire, au moment où l'on passe de la méditation des gestes de Dieu pour son peuple et des événements de l'histoire à la prière de demande proprement dite (cf. 1 Rois, 8, 25; Néh., 9, 32; Tob., 3, 3; 2 Par., 6, 17; 2 Mac., 14, 36; 15, 23; Esth., 13, 15; Is., 37, 20, etc.). Il est intéressant de noter que la première prière chrétienne a gardé ce trait caractéristique de la prière juive. Ce n'est d'ailleurs pas le seul; la prière d'Ézéchias (Isaïe, 37, 15-20) ressemble fort, pour sa structure, à la prière que nous étudions ici : « Yahvé des armées... c'est toi qui as fait les cieux et la terre... Il est vrai, Yahvé, que les rois... Et maintenant, Yahvé, notre Dieu, sauve-nous... » La prière des Actes est bien de ce type. Par contre le « maintenant » du psaume 2 ne se range point dans cette série. Alors que dans les Actes il s'agit d'une prière, dans le psaume 2 il s'agit d'un oracle : c'est Dieu qui, par la voix du psalmiste, s'adresse à ses adversaires. Les perspectives sont toutes différentes.

*Demande et je te lègue les nations,
Je te soumets les lointains de la terre.
Tu les briseras avec un sceptre de fer
Et comme vase de potier les fracasseras » (Ps. 2, 8-9).*

En mettant en évidence dans le texte de cette première prière liturgique les mots pris soit au *psaume 2*, soit au *récit* des apôtres, on se rendra compte de la manière dont est faite cette improvisation :

Oui, c'est bien *une ligue* qu'Hérode et Ponce-Pilate, ainsi que *les nations et les peuples d'Israël ont formée* dans cette ville contre *ton Saint Serviteur Jésus, ton Oint*, accomplissant ainsi tout ce que *ta main* et ton conseil avaient arrêté d'avance.

Et maintenant, *Seigneur*, considère *leurs menaces* et donne à tes *serviteurs d'annoncer ta parole* avec une parfaite assurance; étends *ta main* pour qu'il se fasse des guérisons, *signes* et prodiges, par le *Nom de ton Saint Serviteur Jésus*.

On notera en outre l'importance que prennent les expressions deux fois employées, une fois dans chaque partie de la prière : « *ta main* » et « *ton Saint Serviteur Jésus* ». Cette « main » de Dieu est celle par qui tout à été fait, « ciel, terre et mer ». Elle est aussi celle qui accomplit tout ce qui avait été arrêté d'avance (28). Elle transcende l'histoire; elle s'est révélée comme immanente à l'histoire par la médiation du Christ, « persécuté et glorifié » (2, 23; 3, 18). La communauté demande à son Seigneur d'étendre cette main, dans un geste de protection et de puissance qui renouvellera pour son Église persécutée les miracles qu'il fit lors de l'Exode de son peuple captif (Ex., 3, 20; Ps. 135, 12). La main de Dieu continuera alors à manifester son immanence à l'histoire par la médiation d'une Église persécutée pour le Nom de Jésus, sauvée par le Nom de Jésus, au sein de laquelle les apôtres agiront au Nom de Jésus. Celui qui était le centre de la persécution, « le Saint Serviteur Jésus », devient celui par le Nom de qui se construit l'Église. Celui qui était la « pierre rejetée des bâtisseurs » devient « pierre d'angle » (Act., 4, 11). Celui qui devrait être objet de scandale devient source d'assurance.

c) *Caractères de cette prière liturgique.*

Il est possible que le psalmiste, en composant ce poème, ait célébré un Roi contemporain à qui Dieu avait donné la victoire. Il est possible aussi que les Juifs, chantant ce psaume au Temple, aient gardé le souvenir d'un événement historique précis, d'un nom de roi, d'un lieu et d'une date. Mais quand le psaume, de

prière juive, devient prière chrétienne, la référence au fait historique-profane, antérieur à la rédaction du psaume et occasion de sa rédaction, disparaît devant la référence au fait historique-religieux, à la fois antérieur et postérieur au psaume : le fait Jésus-Christ et son Église, vérité et actualité du psaume.

Ainsi, sous le choc d'événements récents dont elle vient d'être informée, la communauté chrétienne se met en prière. Elle renvoie à Dieu sa propre Parole; elle le met, pour ainsi dire, en face de lui-même; elle lui parle avec ses propres paroles de Dieu. A partir du quotidien, elle médite l'événement de la mort et de la résurrection du Christ (cf. ce que dit Pierre en 4, 10). Ce qu'elle vient de vivre lui permet de pénétrer plus avant dans le mystère du Christ. Le quotidien la renvoie à l'Écriture. Elle compare l'Écriture et l'événement Jésus. Elle interprète l'Écriture « en vérité ».

La communauté ne fait pas une *lecture gratuite du psaume* qu'elle transposerait en termes chrétiens, comme si, n'osant se détacher de ses formules traditionnelles, elle voulait ajouter une signification nouvelle à un texte qui nourrissait sa piété juive. Elle ne fait pas un exercice de traduction, forçant les mots du psaume pour y découvrir le visage de Jésus. Pour comprendre sa propre situation d'Église persécutée, elle contemple la persécution subie par le Christ, et elle s'appuie avec ironie sur la vanité de cette persécution pour affronter la persécution où elle est engagée. Le scandale de la croix aboutissant au mystère de Jésus Oint du Seigneur est la seule lumière pour l'Église qui se voit crucifiée alors qu'elle se sait la servante du Seigneur. Elle lit dans l'événement de sa propre persécution le mystère de Dieu, tel qu'il était accompli dans l'événement de la révolte contre Jésus, tel qu'il avait été annoncé dans le psaume 2. Parce que, dans le mystère de l'humiliation et de l'exaltation — persécution et onction — de Jésus s'est accomplie l'annonce prophétique contenue dans le psaume 2, elle peut affirmer que la révélation du même mystère de Dieu se continue en elle. Le mystère de Dieu révélé en Jésus se révèle encore dans son Église.

La communauté ne fait pas une *quelconque prière de supplication*. Parce qu'elle sait que le mystère de Dieu en Jésus continue de se révéler en elle qui est le visage actuel de Jésus, elle demande que Dieu agisse pour elle, le groupe des servants, comme il a agi pour son Fils, le Saint Serviteur. Il est normal alors qu'elle utilise dans sa prière les mots mêmes du psaume qui annonçait l'événement de la persécution de Jésus, les mots qui décrivent sa propre persécution, un langage extrêmement concret qui tient compte des circonstances dramatiques de l'actualité. Elle n'a certes aucun souci littéraire en agissant ainsi.

C'est l'identité de situation qui la contraint de s'adresser à Dieu avec des mots qui témoignent de l'intelligence que lui donne l'Esprit du mystère de Dieu en Jésus-Christ et du mystère de Dieu en elle-même.

Cette intelligence dans l'Esprit commande son attitude de prière : elle se modèle sur l'attitude de Jésus-Christ lui-même. Elle ne demande pas la fin des persécutions; elle demande que, soutenue par des miracles, son assurance dans la persécution témoigne de la puissance de la main de Dieu, comme la Passion de Jésus témoigne finalement de la puissance de Celui dont la main et le conseil avaient tout arrêté d'avance. La dérision, l'épouvante, la crainte et l'effroi dont parlait le psaume 2 sont désormais pour les grands-prêtres (Actes, 4, 2, 13, 14 b, 15, 19, 21; 5, 17-26, 33, 40-42), alors que l'assurance (4, 31), fruit de cette prière, est pour ceux qui « s'abritent en Dieu » (Ps. 2, 12).

Cette première prière liturgique, témoin du passage de la prière juive à la prière chrétienne, peut se réduire, pour sa forme, au schéma suivant :

- Récit de l'actualité.
- Antienne et Psaume.
- Méditation chrétienne et oraison ecclésiale.

Mais les choses se sont-elles exactement passées comme les a rapportées saint Luc? Cette prière commune est-elle vraiment une prière faite d'une seule voix, comme semble l'affirmer saint Luc qui écrit : « *Tous, d'un même cœur, élevèrent la voix vers Dieu* »? Il n'y a pas de difficulté à ce qu'une assemblée liturgique, même nombreuse, sur l'indication d'un de ses membres chargé de la direction de la prière, récite (ou chante) ainsi une antienne (verset de psaume et formule cultuelle), puis un psaume. Mais il est plus difficile de se représenter la même communauté, même réduite à douze, continuer, d'un même cœur et d'une même voix, à improviser le commentaire prié et la supplication qui suivent. On est vraisemblablement plus proche de la vérité en attribuant cette improvisation à l'un des membres de l'assemblée. Rien n'indique que ce soit Pierre ou Jean⁷. Luc l'aurait sans doute mentionné comme il avait auparavant mentionné leur rôle particulier. Mais il reste vrai que celui qui fait cette improvisation la fait de telle sorte qu'elle apparaît en vérité, à ceux qui prennent part à la prière, comme étant la prière de l'ensemble (cf. v. 31 : « *leur prière achevée* »). Celui qui, dans l'assemblée, interprète l'Écriture ne le fait pas en son propre nom, mais au nom de l'Église; c'est l'Église qui par lui

7. Cf. MENOUD, *op. cit.*, p. 46 : « Sans doute un seul, vraisemblablement Pierre, a prononcé les mots au nom de tous... »

lit le texte sacré pour y découvrir la vérité et l'actualité du mystère du Christ. Celui qui supplie prie au nom de tous; sa voix est la voix de la communauté. N'est-ce pas là cette méditation faite par l'Esprit lui-même à l'intérieur de l'Église où l'Esprit « apprend toutes choses » à ceux qui y lisent à la fois l'Écriture et le langage de Dieu par l'actualité? N'est-ce pas là la prière faite « au nom de Jésus », cette prière qui est assurée de son efficacité?

d) *Le verset 31 : conclusion-inclusion.*

Le verset 31 ne fait pas partie de la prière. Verset narratif, il est la conclusion de tout le passage. Il est plus qu'une conclusion pourtant, car il montre comment la prière est immédiatement exaucée et comment le geste liturgique s'oriente immédiatement, selon le sens de la prière, vers l'activité apostolique : le ministère de la Parole.

Dans ce verset, nous retrouvons à la fois les thèmes ébauchés dans l'introduction de la prière et le thème central de la supplication.

L'antienne invoquait le Dieu Créateur, Maître du ciel et de la terre. Le verset 31 fait allusion à une théophanie où le *tremblement* (ἐσαλεύθη), signe de la seigneurie de Dieu sur la terre, est signe de sa présence actuelle au milieu de son peuple dont il est le juge et le libérateur⁸. A la supplication de l'assemblée : « Étends ta main pour qu'il se fasse des guérisons, signes et prodiges... » (v. 30), Dieu répond immédiatement par le signe du *tremblement*.

La formule cultuelle qui introduisait le psaume 2 confessait que l'Esprit était l'auteur de la prophétie annonçant la vaine persécution contre le Messie. Par la bouche de David, c'était l'Esprit qui avait parlé. Le verset 31 note comment ce même Esprit pousse les apôtres qui viennent de le recevoir à annoncer avec *assurance* la Parole de Dieu. A la supplication de l'assemblée : « Donne à tes servants d'annoncer la Parole avec une parfaite *assurance* » (v. 29), Dieu répond par l'effusion de l'Esprit, source de l'*assurance* dans le ministère de la Parole.

Dieu répond donc à la fois par le *tremblement* et par le ministère plein d'*assurance* des apôtres.

8. C'est un thème important du Psautier. Le tremblement de terre est souvent en rapport avec le thème du jugement de Dieu et de la délivrance de son peuple (cf. Ps. 81, 5; 95, 9-11) dans un contexte qui évoque les souvenirs de l'Exode (cf. Ps. 17, 8; 76, 10; 113, 7). On retrouve une théophanie analogue, avec tremblement de terre et libération des prisonniers en Actes, 16, 26.

L'allusion au Dieu Créateur, Maître du monde (24 b et 31 a), la mention de l'Esprit Saint (25 a et 31 b) qui a parlé par la bouche de David et va parler par la bouche des apôtres (25 a et 31 c), constituent deux thèmes qui se trouvent à la fois dans l'introduction à la prière et dans le verset de conclusion pour former une double inclusion. Mais ce n'est pourtant pas retour au point de départ. Il y a, de par la réponse de Dieu, passage de la prière à l'action. De la prière qui était, dans l'Esprit, méditation de la Parole de Dieu et de son activité historique dans le Christ, la communauté passe à une action qui est fruit de l'Esprit, assurance en la seigneurie du Maître de l'histoire, prédication de la Parole de Dieu.

III. — INFLUENCE DE CETTE PREMIÈRE PRIÈRE LITURGIQUE SUR LA TRADITION CHRÉTIENNE

Nous ne trouvons pas dans les Actes d'autres exemples d'une prière liturgique aussi détaillée. Mais cela ne veut pas dire que ce genre de prière communautaire n'ait pas été employé d'autres fois dans la primitive Église, car il est clair que « le livre des Actes ne peut pas tout dire; il ne retrace, à titre d'exemples, que quelques scènes de la vie de l'Église naissante⁹ », et sans doute peut-on, à bon droit, penser que les réunions de prière dont il est parlé dans les Actes (5, 42; 6, 6; 12, 12; 13, 5, etc.) étaient bâties sur un schéma analogue.

Toujours est-il que cette liturgie primitive semble bien avoir marqué la prière de l'Église, comme en témoignent les messes les plus anciennes de notre missel et surtout les psautiers avec collectes très répandus dans le haut moyen âge.

Dans le missel, après le psaume qui, aux messes des Quatre-Temps et de vigiles, suit l'Écriture et en est comme une première méditation, l'oraison, toujours la même pour chaque lecture, reste généralement dans la ligne du psaume qui vient d'être lu, mais elle ne reprend pas expressément les mots les plus marquants du psaume. La seule collecte qui soit bâtie avec les mots même du psaume qui l'a précédée est, comme le note Dom Louis Brou¹⁰, « celle qui suit le trait *sicut cervus* de la procession aux fonts le samedi saint :

9. Cf. MENOUD, *op. cit.*, p. 47.

10. Dom Louis BROU, *The Psalter Collects*, Henry Bradshaw Society, n° 83, Londres, 1949. Le présent exemple est cité p. 16. — Cf. aussi *Bible et Vie chrétienne*, n° 10. L. BOUYER, « Les Psaumes dans la prière chrétienne », article qui nous a incité à consulter Dom Louis Brou.

Omnipotens Sempiterna Deus, respice propitius ad devotionem populi renascentis qui *sicut cervus, aquarum tuarum expetit fontem...*, etc.

Dans les messes qui utilisent le psaume 2, nous n'avons aucun exemple de collecte psalmique composée selon le même principe¹¹.

Beaucoup plus riches sont les psautiers où une ou plusieurs collectes notées après chaque psaume, souvent différentes d'un psautier à l'autre, plus proches du vocabulaire du psaume, sont comme une interprétation chrétienne du poème juif. Les deux exemples que nous citons ici de collectes après le psaume 2 sont extraites de deux psautiers différents.

Dans le *Breviarium Gothicum*, à matines du lundi après l'octave de l'Épiphanie, le psaume 2 est suivi de cette belle oraison. (Les mots transcrits en capitales se retrouvent à la fois dans l'oraison et dans le psaume lu dans un psautier espagnol¹²) :

SERVIENTES tibi DOMINE IN TIMORE ob metum JUDICII, EXULTANTES CUM TREMORE ob fiduciam spei, doce nos APPREHENDERE DISCIPLINAM qua, JUDICANTES TERRAM corporis nostri veteris hominis, FIGULUM CONFRINGAMUS; et exterioris terrae purgamenta calcemus : ac secundum Cœlestis imaginem Hominis reformati, in HEREDITATEM TUAM SERVITUTE humili, et in POSSESSIONEM TUAM cultu perpeti transferamur. Amen¹³.

Dans son *Expositio Psalmorum*, saint Bruno de Wurzburg termine le commentaire du psaume 2, lu dans le psautier romain¹⁴, par cette oraison, plus courte que la précédente et moins lyrique :

DISRUMPE, DOMINE, nostrorum VINCULA peccatorum ut JUGO tuæ SERVITUTIS innexi, valeamus tibi cum TIMORE et reverentia famulari. Per D.N.J.C.¹⁵.

Nous ne voulons pas donner ici une traduction parfaitement fidèle à l'original latin (qu'il faudrait d'abord établir minutieusement), mais plutôt rendre compte de ce que donnerait la for-

11. On peut noter que le *Pater*, dont il a été parlé plus haut à cause de la formule cultuelle qui l'introduit dans la prière eucharistique, est suivi d'une oraison qui prend appui sur les mots même de la fin du *Pater* : « *sed libera nos a malo* » — « *Libera nos Domine ab omnibus malis...* »

12. Dom Louis BROU, *op. cit.*, p. 18.

13. MIGNE, P. L., 86, col. 95.

14. Dom Louis BROU, *op. cit.*, pp. 18, 53, 54.

15. MIGNE, P. L., 142, col. 54.

mation de collectes du même style après une récitation liturgique d'un psaume cité selon une version française, par exemple selon le psautier de la Bible de Jérusalem. En essayant de ne pas trop nous éloigner du texte des collectes, espagnole et romaine, et en reprenant les mots tels qu'ils ont été traduits dans le psautier, nous aurions cette double prière (les références entre parenthèses indiquant de quel verset du psaume viennent les mots transcrits en lettres capitales) :

Nous qui te SERVONS (11 a), SEIGNEUR, AVEC CRAINTE (11 a) dans la peur du JUGEMENT (10 b) et te RENDONS HOMMAGE EN TREMBLANT (11 b) dans la confiance qui vient de l'espérance, INSTRUIS-NOUS (10 b) pour que, devenus JUGES DE LA TERRE (10 b) dont est formé notre corps, NOUS FRACASSIONS (9 b) le POTIER (9 b) du vieil homme et foulions au pied les déchets du monde extérieur : ainsi, recréés à l'image de l'homme céleste, en te SERVANT (11 a) humblement et te célébrant sans trêve, nous serons transportés dans ton HÉRITAGE (8 a : léguer) et ton DOMAINE (8 b : soumettre).

BRISE (3 a), SEIGNEUR, LES ENTRAVES (3 a) de nos péchés afin que, soumis au JOUG (3 b) de ton SERVICE (11 a), nous soyons en état de t'obéir avec CRAINTE (11 a) et respect. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il est difficile, en lisant de telles collectes, de ne pas songer à la première prière liturgique du livre des Actes. Là où les apôtres ont cherché une lecture historique et christologique, dans une prière objective et ecclésiale, le haut moyen âge tentait une transposition plus individuelle et ascétique, dans une prière plus subjective et psychologique. Il y a certes plus dans la prière inspirée du chapitre 4 des Actes, mais les collectes des psautiers sont bien dans la même tradition de prière.

Pourquoi ne pas essayer de lui rendre aujourd'hui toute sa valeur ? Les apôtres ont donné le départ à tout un mouvement qui semble s'être éteint avec l'apparition de la *Regula Benedicti*¹⁶, mais qu'il peut être opportun de ranimer. Les psaumes, même chantés en langue populaire, ont besoin — c'est ce que font les apôtres — d'un commentaire chrétien qui aide à la prière, individuelle ou communautaire. Les collectes du missel ont actuellement un texte fixé pour chaque office. Sans prendre appui directement sur le vocabulaire du psaume et sans être formellement en relation avec lui, elles ont leur grandeur. Mais il reste possible, pour des célébrations liturgiques autres que l'Eucharistie, d'utiliser avec une grande liberté le schéma de prière

16. Dom Louis BROU, *op. cit.*, pp. 14-15.

mis en place par la primitive Église sous l'action de l'Esprit Saint.

Évidemment, il ne peut s'agir d'appliquer mécaniquement une formule liturgique toute faite. Ce serait un pénible formalisme. En s'inspirant de ce schéma de prière, on peut et on doit échapper à une simple recherche littéraire. D'ailleurs, plus que les seules collectes des psautiers, c'est la prière liturgique des Actes qui devrait servir de modèle. Il faut choisir un psaume et une antienne qui conviennent à la situation religieuse de la communauté. La situation de l'Église doit commander ce choix. Tel poème conviendra à un temps de joie et d'action de grâce, tel autre à un temps de pénitence et d'épreuve. La méditation qui suivra sera une contemplation du mystère de Dieu annoncé par le poème inspiré, vécu par Jésus-Christ, continué aujourd'hui dans tel événement particulier qui intéresse l'Église. Ainsi faite, en vérité, cette contemplation reprendra comme tout naturellement le vocabulaire spécifique du psaume. Enfin, la prière pour l'Église, prière de supplication ou d'action de grâce, doit être l'expression des préoccupations très actuelles de la communauté. Bien loin de pousser les fidèles à s'évader par un langage plus ou moins mystérieux et mystificateur, hors des réalités quotidiennes, dans un liturgisme esthétique, elle doit leur permettre d'assumer, dans la lumière actuelle du Christ et au sein de l'Église, la gravité et la valeur de leur existence tout entière. Elle doit leur permettre de dire au Seigneur, avec des mots de tous les jours, leur engagement dans la foi à vivre la plénitude du mystère de Dieu dans son Église. Ainsi faite, en vérité, cette prière utilisera tout naturellement le vocabulaire du psaume et le langage de l'homme moderne.

Les chrétiens n'ont-ils pas besoin de prier ainsi pour comprendre que l'Église née à la Pentecôte n'est pas morte avec le dernier apôtre? Il leur sera alors possible de voir de leurs yeux se réaliser chaque jour l'œuvre de Dieu pour son peuple : la vie de l'Église continue, dans les actes des chrétiens, les Actes des Apôtres.

DIDIER RIMAUD, S. J.